

Délibération n°2025-47

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 avril 2025)**

Date de convocation : 04/04/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel représenté par M. CASAU Henri, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, Mme CLAVIER Hélène, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert

Secrétaire de séance : M. SASSOUBRE Guy

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Il est rappelé au conseil communautaire que ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, permettant de mieux éclairer les assemblées délibérantes et d'enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Techniquement, le CFU est un document issu d'une procédure dématérialisée qui permet une co-construction et la mise en place de contrôles automatisés.

Les résultats du Compte Financier Unique du Budget principal pour l'exercice 2024 sont présentés ci-dessous :

- L'exécution 2024 du budget principal est arrêtée à la somme de 12 924 697,91 € en recettes et 12 415 838,92 € en dépenses.
- Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 10 895 709,81 € en recettes et 10 766 983,05 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de 128 726,76 €.

- En section d'investissement, les recettes réalisées s'établissent à 1 648 855,87 € soit un solde excédentaire de 380 132,23 € :

Section	Titres émis (en €)	Mandats émis (en €)	Résultats de l'exercice 2024 (en €)
Total	12 924 697,91	12 415 838,92	508 858,99
Fonctionnement	10 895 709,81	10 766 983,05	128 726,76
Investissement	2 028 988,10	1 648 855,87	380 132,23

Compte tenu des résultats antérieurs reportés (2 257 551,54 €) et des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement, le résultat de clôture est excédentaire : 3 092 484,96 € (Pour mémoire, 2 246 465,80 € en 2023).

Section	Résultats de l'exercice 2024	Résultat antérieur reporté (en €)	Résultat cumulé (en €)	Restes à réaliser dépenses (en €)	Restes à réaliser recettes (en €)	Résultat de clôture (en €) avec les RAR
Total	508 858,99	2 257 551,54	2 766 410,53	1 346 127,82	1 672 202,25	3 092 484,96
Fonctionnement	128 726,76	1 773 018,97	1 901 745,73			1 901 745,73
Investissement	380 132,23	484 532,57	864 664,80	1 346 127,82	1 672 202,25	1 190 739,23

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, à la majorité (1 abstention : M. SANZ Alain),

ADOPTE le présent rapport ;

ARRETE pour 2024 le Compte Financier Unique présenté ci-dessus.

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON

